

la clôture de la discussion, les délégués adoptèrent les recommandations de la Commission de vérification des pouvoirs. Tout comme au sein de l'Assemblée générale, la délégation canadienne s'est abstenue de voter.

### **Colonialisme**

Au début de la session, la délégation soviétique a voulu faire inscrire à l'ordre du jour divers points se rattachant au colonialisme. Le plus important concernait la proposition de M. Khrouchtchev à l'Assemblée générale des Nations Unies, réclamant l'émancipation immédiate de tous les territoires coloniaux. La délégation soviétique avait sans doute escompté une tendance anticolonialiste chez les délégués asiatiques, qui s'est en effet manifestée, le jour de l'ouverture de la session, dans le discours de M. Rhadakrishnan, vice-président de l'Inde et membre de la délégation indienne. En combinant ce courant avec un assaut global contre l'Unesco, organisation qu'ils ont qualifiée de "procolonialiste", les représentants de l'URSS ont semblé dresser contre eux nombre des nouveaux États africains qui avaient placé dans l'Unesco bien des espoirs. Entre autres, les représentants du Sénégal, du Dahomey, du Mali, de la République Centre-Africaine et du Laos ont fait l'éloge de l'action colonisatrice de la France, tandis que le délégué du Sierra-Leone a repris à son compte les propos du premier ministre du Canada qui avait déclaré que les nouveaux États africains édifieraient leur avenir grâce à l'assistance multilatérale octroyée par l'intermédiaire des Nations Unies. Ces prises de position ont fait contrepoids à l'attitude soviétique; la résolution de l'URSS a été fusionnée avec un autre projet soumis par 23 pays afro-asiatiques, ce qui en a adouci quelque peu les termes. Après de longues discussions en séance plénière, ce nouveau texte a été adopté sans mise aux voix. Tout en approuvant nombre de passages de cette résolution, les délégués canadiens se seraient abstenus de voter s'il y avait eu mise aux voix afin d'éviter de se prononcer sur les principes politiques débattus au même moment par l'Assemblée générale. L'URSS a proposé en outre l'inscription à l'ordre du jour d'une demande d'admission à l'UNESCO, à titre plénier, des membres associés (territoires dépendants); mais cela aurait entraîné une modification de la Constitution et l'étude de ce point a donc été remise à la douzième session.